

LIVRET DE RENTRÉE

2026/2027 - MULHOUSE



Mockuza
Jok

- INSCRIPTION
- VIE ÉTUDIANTE
- LOGEMENT

- PLAN DE CAMPUS
- RATTRAPAGES
- EXAMENS

- BOURSES
- JOB ÉTUDIANT
- DROITS ÉTUDIANTS





LA CSTE, LE SYNDICAT ÉTUDIANT POUR LES ÉTUDIANT·ES PAR LES ÉTUDIANT·ES

QUI SOMMES-NOUS ?

La CSTE ou **Communauté Solidaire des Terres de l'Est** est un **syndicat étudiant**, distinct et indépendant des institutions. Nous ne sommes pas un service de l'Université ou du Crous. La CSTE est composée exclusivement d'étudiant·es, tous·tes bénévoles. Nous avons pour mission de **représenter, accompagner, défendre** et **informer** tous·tes les étudiant·es du département, qu'ils soient à l'Université, à Praxis, à la Hear, en IFSI, au lycée ou tout autre établissement. Toute l'année, nous défendons de meilleures conditions pour les étudiant·es actuel·les et à venir en utilisant tous les outils que nous avons en main.

NOTRE PROJET

La CSTE défend un modèle de société **solidaire, inclusif et démocratique**. En ce sens, nous nous battons pour des **études gratuites**, capable d'accueillir la jeunesse sans sélection, et d'émanciper notre génération, pour un enseignement supérieur qui ne tolère ni les **discriminations** ni les **violences sexistes et sexuelles** en son sein. Pour cela, la CSTE se bat tout au long de l'année, dans les conseils représentatifs avec nos élu·es issu·es de la liste "**Contre la précarité et l'extrême-droite**" et en dehors, dans le mouvement social et au travers de nos actions solidaires **de terrain**.



NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

- **Distributions alimentaires tous les mois à Mulhouse et Colmar**, gratuites et sans conditions, de produits secs et de légumes bio fournis par des maraîcher·es locales·aux.
- **Distributions gratuites de culottes menstruelles** pour lutter contre la précarité menstruelle et le tabou.
- **Événements festifs et solidaires** pour permettre à chacun·e de créer du lien sans se ruiner et sans se mettre en danger (avec Safe Team).
- **Permanences** régulières sur les campus pour accompagner et informer les étudiant·es sur leurs droits.



Bienvenue dans l'enseignement sup',

Que ce soit au travers de ce livret, de nos actions ou encore en vous croisant dans les couloirs, notre première priorité est de vous aider et de vous accompagner face au parcours du combattant de l'étudiant·e : précarité, logement, droits étudiants, ... Mais la CSTE c'est plus que ça, c'est aussi un lieu d'échange, de formation, de partage et surtout un lieu d'organisation entre étudiant·es pour être un rempart contre les attaques libérales et réactionnaires.

Profite de ces années pour t'engager, car les études supérieures ce n'est pas seulement les cours, c'est aussi développer son esprit critique par l'engagement et l'ouverture aux autres, alors rejoins-nous pour acquérir de nouveaux droits : c'est la première étape pour changer les choses !

Manon DENIZOT
Présidente de la CSTE



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

COMMENT NOUS REJOINDRE

1

Si tu es intéressé·e, tu peux nous envoyer un message sur Instagram (@cste_68) ou passer à notre local sur le **campus Fonderie** ou encore adhérer directement via le linktree dans notre bio insta.

SOMMAIRE

3 LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

DATES IMPORTANTES  SOIRÉES  DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES 
FESTIVITÉS  RÉUNIONS & FORUM  BVE  CLOUS 

5 FOIRE AUX QUESTIONS LA BASE DE LA BASE

CARTE ÉTUDIANTE  RESTAURATION  FRAIS ANNEXES  TRANSPORTS 
AMÉNAGEMENT ENGAGEMENT  RÉORIENTATION  ÉTUDIANT-ES INTERNATIONALES-AUX  PARKINGS 

7 AIDES FINANCIÈRES ET QUESTIONS DE PRÉCARITÉ

BOURSE  ERASMUS  AIDE D'URGENCE  AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE 
MAÎ DE BOURSE  DROIT DU TRAVAIL  AIDE À LA MOBILITÉ  REMBOURSEMENT FRAIS D'INSCRIPTION 

9 PLAN DES CAMPUS

FONDERIE - FSESJ  ILLBERG  COLLINES - IUT DE MULHOUSE 

11 AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)  AIDE AU LOGEMENT ALTERNANT  LES HÉBERG' CROUS 
CAUTION VISALE  ACCOMPAGNEMENT DROIT DU LOGEMENT 

12 VIE ÉTUDIANTE CULTURE, SPORT, ETC

CARTE CULTURE  VÉLO'CITÉ  PASS' SPORT  JEUN'EST 
SUAC  LOCATION VÉLO  SUAPS  MAISON DE L'ÉTUDIANT 

13 LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ LA SANTÉ ÇA A UN PRIX

SSE SERVICE DE SANTÉ  CONGÉ MENSTRUEL  SÉCURITÉ SOCIALE  SANTÉ PSY CHÈQUE PSY 
AMÉNAGEMENT HANDICAP  CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE 

16 RESSOURCES GRATUITES POUR CHAQUE ÉTUDIANT-E

17 LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ LA BASE

SYSTÈME UNIVERSITAIRE  MATIÈRES OUVERTES (UE LIBRE)  RATTRAPAGES  VALIDATION  RSE 
EXAMENS  REDOUBLEMENT  COMMISSION DISCIPLINAIRE 

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

TOUTE L'ANNÉE :

SUIVRE LE COMPTE INSTA DE LA CSTE (CSTE_68)

DISTRIBUTIONS DE LÉGUMES TERRESTRE (TOUS LES JEUDIS) (@TERRESSTRE.ASSOCIATION)

BUS M'TA SANTÉ (PLANNING SUR LEUR SITE)



SOIRÉE DE RENTRÉE CSTE (FONDERIE)



RÉUNION DE RENTRÉE CSTE (FSESJ)

02/09

03/09



DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DE LA CSTE (ILLBERG)



VILLAGE DES SERVICES (IUT)



VILLAGE DES SERVICES (ILLBERG)



SOIRÉE ORGANISÉE PAR L'UHA ET LE CLOUS (NOUMATROUFF)



WEEK-END D'INTÉGRATION DU CLOUS



FORUM DE SENSIBILISATION AUX DISCRIMINATIONS (ILLBERG)



17/09

16/09

19 & 20/09



RÉUNION DE RENTRÉE CSTE (FLSH)

24/09

29/09

CONFÉRENCE AVEC OUTRANS



SÉLECTION DES MATIÈRES OUVERTES : DU 14 SEPTEMBRE À 17 H
AU 28 SEPTEMBRE À 09 H (PLUS D'INFOS P. 17)

3

Le **BVE** (bureau de la vie étudiante) accompagne les **associations étudiantes**, organise des **sorties** en dehors des campus (visites guidées, karting...) et des **événements** sur le campus (ginguettes, soirées déguisées). Tiens-toi au courant sur insta : @bve.uha

CALENDRIER 2026 – 2027



RÉUNION DE
RENTÉE CSTE (IUT)

04/09



RÉUNION DE
RENTÉE CSTE (FST)

10/09

15/09

12/09

SOIRÉE DE RENTÉE
CSTE (ILLBERG)

DRAG SHOW
ZAM ZAM
LA GARGOTE



01/10

7/11

CHIPO'ZIK
(SOIRÉE
NOUMATROUFF)



FESTIVAL DE LA
PRESSE LIBRE
(FSJSJ)



DATES À VENIR :

MOIS DES LUTTES
ANTIFA (TOUT LE
MOIS DE MARS)

PRIDE DE MULHOUSE
(EN JUIN)

FORUM DE SENSIBILISATION
AUX DISCRIMINATIONS (IUT)



SUIVRE LA VIE ÉTUDIANTE :

SUIVRE LE COMPTE INSTA
DU BVE (@BVE.UHA)

SUIVRE LE COMPTE INSTA
@VIE_ETUDIANTE_68

Le CLOUS (parmi toutes ses autres missions) propose des **activités gratuites** et **ouvertes à tous-tes les étudiant-es**, pas seulement celles et ceux de l'Université. On peut y trouver des soirées laser game, patinoire ou encore des ateliers cuisine. Leur insta : **@vie_etudiante_68**

FOIRE AUX QUESTIONS

MA CARTE ÉTUDIANTE, ELLE ME SERT À QUOI ?

- C'est ton **moyen de paiement** dans les lieux de restauration CROUS (Cafèt', Restaurant Universitaire, Crous&Go'), pour les distributeurs et pour les imprimantes.
- C'est ton **pass campus**, ton moyen d'identification pendant les examens ou pour rentrer dans certains bâtiments (Learning Center, Maison de l'Étudiant, ...)
- C'est aussi ta **carte Culture** qui fonctionne via une petite pastille collée dessus, qui te permet de profiter de pas mal de promos sur la culture en Alsace. (plus d'info page 12)

Pas de panique, elle te sera fournie au début d'année. D'ici là, pour payer les différents services, télécharge l'application **Izly**.

COMMENT JE FAIS POUR MANGER SANS ME RUINER ?

- **Les Restaurants Universitaires (RU)** : tu y trouveras des repas complets (entrée, plat, dessert) à 1 €. Dans le Haut-Rhin, ils ne sont ouverts que sur le temps de midi.

Il y en a 3 dans le département, sur le Campus Illberg, à l'IUT de Mulhouse, et au Grillenbreit à Colmar.

- **Les cafet'** : tu y trouveras des menus soit à prix étudiant (sandwich, dessert, boissons) soit hors critères avec des sandwiches, des box de pâtes, des desserts et des boissons.

Il y en a 4 sur le département, 2 au Learning Center de Illberg, au rez-de-chaussée du RU (en 2027), 1 au RU de l'IUT de Mulhouse, 1 à celui du Grillenbreit et grâce aux demandes de la CSTE bientôt 1 à la Fonderie.

- **Les Crous&Go'** : tu peux récupérer jusqu'à 2 repas complets (entrée, plat, dessert) à tarif Crous (1 € pour tout le monde) que tu as commandé la veille, dans une boîte en verre du CROUS (attention tu devras payer la boîte la première fois). Pour l'utiliser il faut créer un compte Crous&Go' et le lier à son compte Izly (strasbourg.crousandgo.fr)

Les points de collecte sont au niveau du Resto U et du Learning Center d'Illberg, ainsi que sur les campus Fonderie, et depuis 2025 à l'ENSISA et à la FST.

 **Le restaurant universitaire du campus Illberg étant en travaux jusqu'à courant 2027, il pourra accueillir moins d'étudiant-es. Le Crous&Go' est donc à privilégier pour les étudiant-es de la FST et de l'ENSISA (Bat I, Lumière). Il est aussi la seule solution de restauration à prix CROUS sur le campus Fonderie.**

- **Les points de restauration** conventionnés avec le Crous. Tu peux y manger à prix Crous (1 €) : les lycées Jean Mermoz à Saint-Louis et Blaise Pascal à Colmar

Dans ces lieux de restauration on ne peut payer que via Izly (carte étudiante ou via l'application), sauf dans les Cafet' où tu peux payer par carte bancaire, mais pas à tarif 1€.

Les points de restauration du CROUS sont ouverts à tous les étudiant-es, même hors UHA.

LES FRAIS ANNEXES, JE SUIS OBLIGÉ-E DE LES PAYER ?

Non, les frais annexes sont des frais qui sont **facultatifs**, que tu peux payer soit quand tu t'inscris soit en début d'année. Ils te permettent d'avoir accès à certains matériels, formations, voire certaines salles à certains horaires. Ces derniers sont **facultatifs** et différents pour chaque composante (IUT, faculté, école), certaines n'en ont tout simplement pas comme la FSESJ.

*La CSTE se bat entre autres pour **supprimer** ces frais annexes, parfois **détournés** pour augmenter les frais d'inscription. Ils créent parfois des **écarts** entre les étudiant-es qui ont les moyens et les autres.*

La CSTE a déjà réussi à supprimer des frais annexes pour des services qui devraient être gratuits (impression, accès à des salles informatique ...)



TOUTES LES QUESTIONS DE BASE SUR LA VIE À L'UNIVERSITÉ

POUR ME DÉPLACER, JE DOIS VENDRE MON REIN ?

Carte Fluo jeune : 10 € pour les moins de 26 ans (30€ sinon) : **-50% sur TER/Car Fluo Grand Est.**

Carte TGV Jeune : 49 € (souvent des offres à -50%, black-friday, rentrée) : **- 25 % sur tes trajets** (-30% sur les TGV et intercités).

Transport Tram / Bus Soléa : tarif - 26 ans 21 € / mois 199 € / année

Si tu es issu-e d'une de ces communes, elles prennent en charge une partie de l'abonnement (si pris en annuel avant le 15/10) : Bantzenheim, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Heimsbrunn, Hombourg, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Richwiller, Riedisheim, Staffelfelden, Wittelsheim et Zillisheim.

Vélo : plus d'info page 12

Carte simplicités : (gratuite) permet de charger un abonnement TER hebdomadaire ou mensuel combiné avec bus/tram. Prix variables selon les options choisies, voir sur l'appli SNCF connect.

JE PEUX ME GARER GRATUITEMENT SUR MON CAMPUS ?

La majorité des campus sont pourvus de **parkings gratuits à portée**. Pour certains comme l'IUT de Mulhouse, il faudra remplir des **dossiers** qui seront accessibles en cours d'année. D'autres comme le Campus Fonderie par exemple n'ont aucune possibilité gratuite. Pour Mulhouse, tu peux prendre un **abonnement trimestriel** à 20€ pour te garer sans soucis dans le quartier de ton campus.

<https://www.mulhouse.fr/deplacements-et-stationnements/stationnement/stationnement-etudiants/>

FINALEMENT, JE VEUX ME RÉORIENTER, JE FAIS COMMENT ?

Tu peux prendre rendez-vous avec le **SIO (MDE - Service d'Information et d'Orientation)** pour en discuter. Le SIO (sio@uha.fr) est aussi là pour :

- t'accompagner dans ta recherche de **stage** et **d'alternance**
- t'informer sur la **poursuite d'études**
- t'accompagner pour préparer tes **entretiens d'embauche**, écrire ton **CV**, ta **lettre de motivation**
- t'accompagner si tu es **auto-entrepreneur-se**

JE SUIS ÉTUDIANT-E INTERNATIONAL-E, JE SUIS EN GALÈRE, JE VAIS VOIR QUI ?

Tu peux aller voir auprès du **Bureau de la Vie Étudiante** qui est en charge de l'accompagnement des étudiant-es internationales-aux.

Adresse mail contact : bve@uha.fr

Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg (Mulhouse).



+ d'infos ? Retrouve le livret thématique de la CSTE sur le sujet grâce au QR code à la fin

JE SUIS ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E, PARENT, AIDANT-E, AUTRE, J'AI LE DROIT À DES AMÉNAGEMENTS ?

Il existe à l'Université ce qu'on appelle les **RSE** (régime spécial d'étude). Ces derniers permettent d'adapter les formations pour les personnes qui en ont besoin : étudiant-e **salarié-e** (à partir de 10h en semaines travaillées), les étudiant-es **parent-es**, **aidant-es** ou **enceint-es**, les **sportif-ves** de haut niveau, les **artistes**, en situation **d'handicap**, les étudiant-es **engagé-es**, etc.

Dans ce cadre, tu peux voir avec ta-on responsable de filière pour des **aménagements** sur les règles d'assiduité, les méthodes de notation (passer de contrôle continu à contrôle terminal), etc.

Si tu as un **engagement** durant l'année universitaire : dans une amicale, représentation, etc., en **IUT** tu peux constituer un dossier d'engagement étudiant, qui peut te permettre de bénéficier de **points supplémentaires** dans ta moyenne. Il faut voir avec le secrétariat de l'IUT ou du département pour récupérer le dossier.

LES AIDES FINANCIÈRES

ZOOM SUR LES BOURSES



48% des étudiant-es
ont déjà renoncé à se nourrir pour
des raisons financières (Enquête de
l'Union Étudiante de 2025 sur la
précarité étudiante)

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX :

Accessibles pour les étudiant-es français-es et étranger-es, sous certaines conditions pour ces dernier-es, en formation initiale elles sont gérées par le CROUS (ou la région Grand Est pour les formations en santé & social). La bourse est versée généralement **mensuellement** sur **10 mois** (de septembre à juin).

Les bénéficiaires d'une bourse sont **exonéré-es** de certains frais d'inscription et du paiement de la taxe étudiante CVEC.

→ **Demande en ligne** (Dossier Social Etudiant) à faire sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr
ou boursesanitaireetsociale.grandest.fr (**avant le 30 septembre**)

→ **Les critères d'obtention de la bourse sur critères sociaux :**

- Les revenus du/des responsables légaux
- La distance entre le lieu d'étude et le domicile familial
- Le nombre de frères, sœurs et adelphe étudiant dans l'enseignement supérieur

 Si tu es inscrit-e à France Travail ou si tu es en alternance, tu n'es pas éligible

→ **L'impact du redoublement sur la bourse :**

- Tu as 7 années de droit à la bourse
- 5 maximum en licence (2 en 1^{ère} année, donc en cas de redoublement tu gardes la bourse).
En cas de triplement tu la perds, mais tu la récupères si tu valides une année.
- 3 maximum en master

Si tu "consommes" 5 années de bourse en 1^{er} cycle tu n'en as plus que 2 en master.

En cas de handicap les critères sont différents, vois avec la Mission Handicap.

AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE

1/3 des étudiant-es ont moins de 50€
de reste à vivre à la fin du mois.

Accessible pour les **étudiant-es (UHA ou non)** en **difficulté qui ne remplissent pas les critères de la bourse** mais qui respectent les critères de nationalité de la bourse sur critères sociaux. Elle permet de venir en aide en cas de rupture familiale, indépendance financière par rapport à tes parents, reprise d'études ou autres situations particulières et donne les mêmes droits que la bourse.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS. (contact en bas de page)

TU DEVIENS BOURSIER-E (OU OBTIENS UNE ALLOCATION ANNUELLE) EN COURS D'ANNÉE ?

Tu peux obtenir un **remboursement** de tes **frais d'inscription**, selon ton établissement, et de ta **CVEC**.

Demande à ton service de scolarité centrale et sur cvec.etudiant.gouv.fr

7

Tu peux prendre rendez-vous avec une **assistante sociale** du CROUS ou de l'UHA à partir de la plateforme **mesrdv.etudiant.gouv.fr** en sélectionnant le "CROUS de Strasbourg" et "service social". Le lien est directement disponible via le **QR code** à la fin du livret.

CAR C'EST PAS NORMAL QU'ON SOIT DANS LE ROUGE CHAQUE MOIS

L'AIDE À LA MOBILITÉ

Parcoursup : Si tu as été boursier-e au lycée et que tu as changé d'académie pour ta première année à cause de Parcoursup, tu as le droit à **500 €**.

Monmaster : Pour la première année de master, si tu es boursier-e et que tu changes de région académique, tu as le droit à **1000 €**.

→ **Les infos ici** : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-parcoursup-1447> ou <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504>

BOURSE ERASMUS +

Si tu participes à un programme **Erasmus+** au cours de tes études, tu as droit à une bourse allant de 300€ à 700€ par mois, en fonction du pays où tu vas. La bourse est versée en 2 fois : 70% à l'arrivée (après envoi d'une attestation), et 30% à la fin du séjour (après envoi d'une attestation de présence et du relevé de notes). Cela va pour les périodes de stage et d'études, de 5 à 30 jours ou de 2 à 12 mois. Toute personne inscrite dans l'enseignement supérieur y a accès, et elle est cumulable avec d'autres aides financières comme la **bourse sur critères sociaux** ou l'**Aide à la mobilité internationale**. En fonction de ta situation, tu peux recevoir un complément de 250€ par mois. D'autres bourses et types de mobilités existent, **renseigne-toi auprès de la DRIET** (le service international, 1er étage de la MDE à Mulhouse ou à mobilites.driet@uha.fr)

(NON-)BOURSIER-E ET TOUJOURS PRÉCAIRE ?



AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE

Elle est accessible à tous-tes les étudiant-es de moins de 35 ans (pas de limite d'âge pour les étudiant-es reconnu-es en situation de handicap) sans critères de nationalité. Il s'agit d'une aide, dont le montant peut varier, pour t'aider en cas de **difficulté ponctuelle** (logement, équipement, matériel d'étude, ...). Elle est versée en une fois.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tu peux faire une demande de **remboursement/exonération** de tes frais d'inscription à l'UHA lors de la rentrée entre septembre et novembre 2026 auprès de la commission d'exonération, au titre de l'année 2026-2027.

Les démarches sont à faire avec une assistante sociale du CROUS.

TU ES SALARIÉ-E, ALTERNANT-E, STAGIAIRE, ET TU AS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

En cas de **difficulté, abus de pouvoir, harcèlement**, ou simplement des questions relevant du **droit du travail**, n'hésite pas à contacter un **syndicat professionnel local** :



MULHOUSE

adresse : 4 rue du pommier
tél : 09 83 85 01 63
mail : cgt.mulhouse@wanadoo.fr



COLMAR

adresse : 13 rue Turenne
tél : 03 89 41 28 79
mail : cgt.colmar@calixo.net



HÔTELLERIE-TOURISME RESTAURATION

tél : 07 69 75 90 62
mail : hcr68cgt@gmail.com



Nous organisons régulièrement des **distributions alimentaires** et de produits de première nécessité, **sans condition**.

Pense à nous **suivre** sur les réseaux sociaux et à remplir le formulaire accessible via le **QR code** au dos du livret pour t'inscrire aux distributions et/ou à la newsletter.

CAMPUS FONDERIE (FSESJ)



GARE CENTRALE 1 3 TT

L'étage 4 est accessible de deux manières : par les escaliers côté RD, au niveau de la seconde passerelle au premier étage, ou par l'ascenseur, également côté RD au rez-de-chaussée.



Parking vélo libre service vélo-cité (voir p. 12)



RG 121 n° de l'étage

n° de la salle

RG : Rive gauche : salle de gauche
RD : Rive droite : salle de droite

Voir p 6 pour les infos sur l'abonnement (et n'hésitez pas à vous garer au Leclerc vers l'arrêt Nessel, attention à l'heure de fermeture !)



2 TOUR NESSEL

Les salles informatiques de la FSESJ sont à gauche en rentrant au 1er étage

CAMPUS ILLBERG

ACCUEIL DU CLOUS/ CROUS 68

1er étage : Cafétéria / Micro-onde Administration Direction

Amphi Weiss, Hadamard et Schutzenberger



UNIVERSITÉ 13 51



Parking vélo libre service vélo-cité (voir p. 4)
Parking réservé pour ceux qui prennent le tram, 2 € / jour

GYMNASÉ

LEARNING CENTER
BAT C

MAISON DE L'UNIVERSITÉ
BAT B

BAT F

CERFA
BAT G

FLSH-BAT H

BAT I
ENSISA LUMIÈRE

Petit et Grand Amphi
Cafétéria
Secrétariat

RÉSIDENTE CROUS
EXPRESS

HAUT-ILLBERG

FST
BAT K

LES AIDES POUR TON LOGEMENT

Un logement décent est **INDISPENSABLE** pour réussir ses études

FAIRE BAISSER LE POIDS DU LOYER

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

L'Aide Personnalisée au Logement est une allocation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**), disponible pour tous·tes les étudiant·es communautaires, et pour les étudiant·es extra-communautaires **boursier·e ou travailleur·euse**, pour aider à payer ton loyer quand tu ne vis plus chez tes parents, **quelle que soit la situation financière de tes parents**.

Pour faire une demande (et une simulation du montant auquel tu peux avoir droit), **connecte-toi sur le site web de la CAF** : caf.fr

LA CAUTION VISALE

La caution VISALE est une aide gérée par **Action Logement** (financé et dirigé par les entreprises) pouvant t'avancer le dépôt de **garantie** pour ton logement ainsi que se porter garante pour toi.

Tu peux faire la demande sur visale.fr

MOBILI-JEUNE : AIDE AU LOGEMENT POUR LES ALTERNANT·ES

Il s'agit d'une aide gérée par Action Logement destinée aux **étudiant·es alternant·es** du secteur privé pour aider au financement des logements. Le montant de l'aide est de 10 € à 100 € par mois.

Tu dois faire la demande chaque année sur mobilijeune.actionlogement.fr

UNE GALÈRE AVEC TON LOGEMENT ? LE DAL

Le Droit Au Logement (**DAL**) est une association dédiée à défendre le **droit fondamental au logement pour tous·tes**, en particulier pour les personnes en situation de précarité, comme les étudiant·es. Le DAL accompagne les étudiant·es précaires en les soutenant face aux menaces d'expulsion, en les aidant à trouver un logement **décent et abordable**, et en les guidant dans leurs démarches administratives et juridiques.

droitaulogement@dal68.fr

À MULHOUSE, LES LOGEMENTS CROUS DU HAUT-RHIN

SITUÉS AU CAMPUS ILLBERG, DES LOYERS DE 277€ À 494€

Les phases d'affectations principales sont déjà finies (elles se sont déroulées en juin) mais les logements **vacants** sont remis en disponibilité toute l'année.

Les logements disponibles sont mis en ligne **les lundis et jeudis à 14h** sur la plateforme **trouverunlogement.lescrous.fr**

Service Hébergement du CLOUS : hebergement.mulhouse@crous-strasbourg.fr / (03.89.55.72.20)

Si tu veux garder ton logement sur plusieurs années, c'est possible : il faudra que tu réalises une demande de **renouvellement** avec le CROUS (dès mars et fin des démarches en avril).



Si besoin, n'hésite pas à contacter **l'Élue Étudiante du CROUS** en cas de problème de logement, de bourse ou lié à la restauration CROUS : **raphaele.portales@cste68.fr**

CULTURE, SPORT, VIE ÉTUDIANTE

Avoir une **VIE** étudiante en dehors des cours

PROFITER SANS SE RUINER

CARTE CULTURE

Elle est **gratuite** pour les étudiant-es qui ont payé la CVEC (ou ont été exonéré-es), notamment sous la forme de la **carte étudiante** (UHA/Unistra/Hear), ou payante à 7€ pour les autres étudiant-es.

Elle permet de bénéficier de **tarifs réduits** pour des spectacles, des festivals, les places de cinéma à 4 € à Cernay (Espace Grün) et à Thann (Relais Culturel Pierre Schielé) et à 3 € à Mulhouse (Cinéma Bel Air et les lundi et jeudi au Palace) ainsi que l'entrée gratuite dans 26 musées en Alsace.

Plus d'informations sur le site carte-culture.org

En cas de problème tu peux contacter le service SUAC de l'UHA par mail culture@uha.fr **ou à la Maison de l'Étudiant**, au rez-de-chaussée, sur le campus Illberg à Mulhouse

JEUN'EST

Dispositif de la région Grand Est pour les **jeunes jusqu'à 29 ans**, cette carte virtuelle offre des **remises** et des **formations** (premiers secours, langues étrangères, culture...)

Les informations et l'inscription sont sur le site jeunest.fr

BOUGER SANS SE RUINER

VÉLOCITÉ

Uniquement disponible sur l'application Nextbike. 30 premières minutes : 1,50€, 24H : 4€, le mois : 7 € et annuel : 50 € (avec une réduction possible de 50% pour les moins de 26 ans et bénéficiaires du RSA).

LOCATION VÉLO GRAND EST LONGUE DURÉE

Location longue durée vélo étudiant de la région Grand Est : 5 €/mois, cadenas et casque offert, se rendre à Médiacycles , 16 Bis Av. du Général Leclerc, 68100 Mulhouse

PASS SPORT

Il s'agit d'une **aide financière** pour le paiement d'une **licence sportive** en club ou un **abonnement** à certaines salles de sport, pour les étudiant-es de moins de 28 ans bénéficiant d'une bourse (d'enseignement supérieur ou santé & sociale) ou d'aide annuelle du CROUS. En 2025, l'aide était de 70€ par étudiant-e.

Si tu es concerné-e, **tu recevras le Pass Sport par voie digitale.**

LE SUAPS (SERVICE DES SPORTS)

Tu peux pratiquer du **sport gratuitement à l'UHA**, via les UE libres / matières ouvertes (plus d'infos page 17), ou via une inscription libre (IUT, ...), ou une pratique personnelle (tu dois apporter ton matériel perso).

Pour plus de renseignement : suaps@uha.fr ou le gymnase universitaire sur le Campus Illberg.

52%

des étudiant-es ont déjà **renoncé à des sorties/loisirs**
(Source : COP1 2023)

12

LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ

SAVOIR VERS QUI SE TOURNER

HANDICAP, TU AS DROIT À DES AMÉNAGEMENTS

En **situation de handicap** ou un **problème de santé** (temporaire ou permanent) ? Rapproche-toi de la **Mission Handicap** afin de bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens selon tes besoins (tiers-temps, prise de note, ...)

Envoie un mail à **accueilhandicap@uha.fr** / Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg

Tu n'as pas besoin d'être reconnu-e par la MDPH pour avoir un aménagement (seulement d'un certificat) cela se fait aussi avec la Mission Handicap en plusieurs étapes :

1. Rendez-vous avec la **Mission Handicap**
2. Rendez-vous avec le **Service Santé** pour déterminer la meilleure forme d'aménagement
3. Communication auprès de l'**administration** pour la mise en place

À partir de la décision d'aménagement, cela **doit** être appliqué, et sans être remis en cause, sans avoir besoin d'expliquer les raisons auprès des équipes pédagogiques si tu ne le souhaites pas.

Si ce n'est pas le cas, contacte-nous.

SSE : SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

34%

des étudiant-es ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières

C'est le Service de Santé Étudiante de l'Université, tu y trouveras :

- 1 **médecin généraliste** (permanence à Mulhouse et à Colmar)
- 3 **infirmières** :
 - à Mulhouse : linda.wendling@uha.fr / 03 89 33 64 47
 - à Colmar : isabelle.turquier@uha.fr / 03 89 20 23 44
- 1 **diététicienne**
- 1 **psychologue** : alexis.boehrer@uha.fr sur RDV
- 1 **psychiatre** : maud.hartmann@uha.fr

Tu peux bénéficier de :

- **Soins infirmiers, écoute, conseil** sur la contraception, **dépistage, consultation** générale ...
- **Visite médicale** pour les étudiant-es primo arrivant-es de Campus France
- **Consultation** avec le psychologue, la psychiatre, la diététicienne
- **Annuaire de spécialistes** médicaux en fonction de besoins spécifiques
- Mise à disposition de **préservatifs** et de **test de grossesse gratuitement**

Prendre rendez-vous : contacter les infirmières par mail.

À Mulhouse : Maison de l'Étudiant, Campus Illberg, 1er étage

CONGÉ MENSTRUEL : NOS DROITS !

Les étudiantes en alternance ou en formation continue, relevant du droit du travail, sont soumises au bon vouloir de l'entreprise dont iels sont issues.

Après une longue bataille pour l'égalité, nous avons réussi à faire passer le **congé menstruel pour toutes les personnes menstruées à l'université** en CFVU. Il y a **20 demi-journées justifiées d'absences** valables sans justificatif médical, hors examens et contrôles prévus.

Ce congé est un **droit** qui ne peut pas vous être refusé sous ces conditions.

En cas de refus, contacte-nous.

13

Si tu es **victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles et/ou de harcèlement (VSSH) ou de discriminations en lien avec tes études**, tu peux faire un signalement à l'UHA, accompagné d'un formulaire auprès de la cellule d'écoute dédiée : **signalement.violences@uha.fr**

Pour le **CLOUS** : juristes.pav@appui-solidarités.fr / 03.89.20.63.03

Pour plus d'informations, voir notre livret Guide de lutte contre les discriminations et les VSS. 

SANTÉ si... la santé ça a un PRIX

RÉDUIRE SES FRAIS DE SANTÉ

DISPOSITIF SANTÉ PSY (OU CHÈQUE PSY)

Depuis juillet 2024, tu peux bénéficier de **12 séances gratuites** par année universitaire chez un-e psychologue conventionné-e via le dispositif **Santé Psy**.

Tu peux vérifier ton éligibilité sur le site **Santé Psy Étudiant** avec ton numéro INE et consulter l'annuaire des psychologues pour des rendez-vous en présentiel ou en téléconsultation.

1 psychologue conventionné-e pour 1 028 étudiante-es en détresse psychologique

16% des étudiant-es renoncent à des soins dentaires faute de moyens

36% des étudiant-es sont en détresse psychologique.
(OVE 2024)

PASS (PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ)

Service Social de Hôpital Émile Muller (entre le bâtiment principal et le service des urgences)
03.89.64.60.27

SANTÉ SEXUELLE

Pour la prescription de la **contraception** et **l'avortement**, des centres peuvent t'accueillir gratuitement dans le Haut-Rhin :

planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-haut-rhin-68/les-centres-ivg-et-contraception-373

Dépistage IST / VIH : voir **CeGIDD** et **AIDES** du Haut-Rhin

Si tu as moins de 26 ans, tu peux trouver des **préservatifs (masculins ou féminins) gratuits** et sans ordonnance en pharmacie. Il faut présenter une **carte vitale**, une **carte européenne d'assurance maladie** ou une **carte AME** (Aide médicale d'Etat, qui permet aux personnes en situation irrégulière d'accéder à des soins). Tu peux aussi trouver des **pilules du lendemain gratuitement** en pharmacie, sans ordonnance.

Si tu as moins de 26 ans, tu peux trouver des **préservatifs (masculins ou féminins) gratuits** et sans ordonnance en pharmacie. Il faut présenter une **carte vitale**, une **carte européenne d'assurance maladie** ou une **carte AME** (Aide médicale d'Etat, qui permet aux personnes en situation irrégulière d'accéder à des soins).

Tu peux aussi trouver des **pilules du lendemain gratuitement** en pharmacie, sans ordonnance.

SANTÉ La Sécurité Sociale

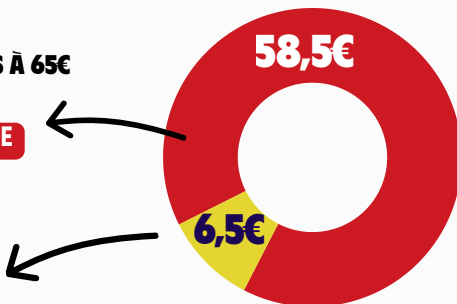
SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale permet d'être **remboursé-e d'une partie de ses frais de santé** (médecin généraliste, dentiste, médicaments sur ordonnance,...). En Alsace-Moselle, la prise en charge (remboursement) est de 90%.

Tu y es **automatiquement rattaché-e**, soit à celle de tes parents, soit individuellement (démarche possible à partir de 16 ans).

EXEMPLE AVEC UN TRAITEMENT DE CARIE-S À 65€

SÉCURITÉ SOCIALE



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Elle prend en charge le **reste à payer** de la sécurité sociale et te permet donc de ne rien déboursier pour certains frais de santé. Il existe **plusieurs offres**, assure-toi de prendre une offre qui couvre tes besoins (frais courants, optique, dentaire, ...)

ET SI TU N'AS PAS LES MOYENS, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) :

Pour **tous-tes les étudiant-es**, elle permet, selon les revenus, de ne pas avoir à payer, ou peu, pour les consultations de médecine générale, des protections périodiques réutilisables et certains soins dentaires, auditifs, visuels. La **demande** est à faire avec ton foyer ou seul-e si tu as une déclaration fiscale détachée de tes parents, si tu perçois une aide annuelle du CROUS ou si tu as un ou plusieurs enfants, sur complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

33% Des étudiant-es renoncent aux soins par manque de temps

37% Des étudiant-es renoncent aux soins à cause du délai d'attente pour avoir un rendez-vous

CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Sans rendez-vous, pour les soins intermédiaires (entre médecine généraliste et urgence)

- 3H, rue du Dr Mangeney, vers l'Hôpital Emile Muller, de 8h à 18h, du lundi au vendredi.
- 17 rue d'Alsace, de 8h30 à 18h, du lundi au vendredi
hors jours fériés

15 **24%** des étudiant-es souffrent de maladie chronique (OVE, 2024)

ACCÉDER GRATUITEMENT À L'INFORMATION

LEARNING CENTER

Les Learning Center sont des **bibliothèques universitaires ouvertes à tous-tes**. Il y en a sur 4 campus, 3 sur Mulhouse (Illberg, IUT de Mulhouse, Fonderie), et 1 à Colmar (Grillenbreit). Il est possible d'y consulter et d'y emprunter des livres, des journaux et des bandes dessinées.

Il est possible de **réserver des salles de travail** pour travailler à plusieurs, via l'appli **Affluence**.

Dans les différentes sites, il y a des cabines insonorisées pour passer des appels sans déranger autour ou s'isoler du bruit

Le site du Learning center : www.learning-center.uha.fr

EUROPRESSE

C'est un service qui te **permet d'accéder à la presse** nationale, internationale et parfois régionale, **gratuitement**, avec des articles datant de plusieurs années jusqu'à la presse au jour donné, de manière numérisée.

Tu peux aussi consulter la **presse papier** directement au **Learning Center** gratuitement sur place !

Pour y accéder en dématérialisé, le plus simple c'est de **se connecter sur le site du Learning Center** avec ses identifiants UHA, et de **suivre le chemin suivant** :

"Documentation" → "Ressources Numériques" → "Toutes les bases de données" → Europresse

Tu peux simplifier l'utilisation de Europresse pour accéder aux articles depuis les pages des sites de presse avec cette extension : ophirofox.ophir.dev

Il existe un **grand nombre de services / ressources** auxquelles tu peux **accéder gratuitement** :

CAIRN, SCIENCEDIRECT...

Pour accéder, **gratuitement**, aux articles de recherche/revues scientifiques etc., en allant dans "**accès institution**", sélectionner son établissement et mettre ses identifiants (UHA)

STREAMENGLISH

Accéder **gratuitement** à des vidéos d'actualité, en anglais sous-titré et des exercices et tests de positionnement pour le TOEIC (au lieu de 10€/mois)

DALLOZ

Pour des **documents** juridiques, des **fiches** d'orientation et autres...

SCHOLARVOX

Permet d'accéder à des **manuels scolaires** et livres gratuitement en droit, économie, gestion et STAPS

OFFICE 365

Tu peux accéder aux outils de la suite office avec ton adresse mail étudiante. Il suffit d'aller sur le site suivant :

<https://www.microsoft.com/fr-fr/education/products/office>

Il arrive qu'il y ait des problèmes de connexion, surtout pour les Macbook, si tu es à l'UHA rapproche toi du **service informatique** de ta composante !

*Ces services en ligne du Learning Center sont **accessibles** aux étudiant-es de l'UHA, mais aussi ceux de l'UNISTRA, l'INSA, l'ENSAS, l'ENGEES, de la HEAR, et accessibles par la BNU.*

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

L'ASSIDUITÉ

L'assiduité est **obligatoire** dans tous les cours (magistraux, dirigés, pratiques) et examens. Les absences non justifiées peuvent entraîner une défaillance et, **pour les boursier-es, la perte ou le remboursement de la bourse** (4 absences en cours ou 1 absence à un examen).

Justification des absences :

- Licence, Master, Licence Pro : **5 jours ouvrés (48 h pour alternant-es)**
- BUT : **48 h**
- Écoles : **5j (ENSISA), 48 h ouvrées (ENSCMu)**

Si ton absence est justifiée po, tu peux passer une épreuve de **substitution**. **Contacte** rapidement ton enseignant-e pour organiser cela.

Les **justifications valables** sont les suivantes :

- Maladie avec justificatif
 - Le deuil d'un parent proche
 - Les obligations militaires et administratives
 - Règles douloureuses (20 demi-journées par an, formulaire disponible via le QR-code au dos. Ce congé est en place depuis la rentrée 2025, sur proposition de la CSTE)
→ **Si ce congé n'est pas respecté, envoie-nous un message.**
 - Congé maternité/paternité
 - Fête religieuse reconnue (circulaire ministérielle)
 - Grève ou incident de transport (sauf ENSISA et ENSCMu)
 - Alerte orange et rouge en lien avec les intempéries (licence, licence pro et master uniquement)
- Les motifs d'absences sont valables au sein de l'université. **Si tu es alternant-e**, ces motifs peuvent ne pas être valables auprès de ton entreprise.

A l'ENSCMu et à l'IUT de Mulhouse, chaque absence non justifiée entraînera un retrait de **0.01 point** par heure sur la moyenne du module de la matière concernée (ENSCMu) ou de toute les UE du semestre (IUTM).

LES UE LIBRES / MATIÈRES OUVERTES

Les matières ouvertes sont **obligatoires** pour tous-tes les étudiant-es en licence et dans certaines formations en master (vérifie ta maquette). Les matières ouvertes sont des enseignements en plus, pouvant inclure du sport, des langues, des activités artistiques ou de la formation professionnelle. Les **places étant limitées**, il est conseillé de s'y intéresser avant le début des sélections. Certaines matières sont semestrielles, d'autres annuelles ; veille à la choisir en fonction de tes dispos.

Pour les modules **"sport"**, l'inscription se fait d'abord auprès de la-e professeur-e au début du cours (dès le 2 septembre), avec la fiche d'inscription **SUAPS** (disponible au gymnase et téléchargeable sur suaps.uha.fr). La validation sur le site des modules ouvertes se fait ensuite uniquement avec l'accord de l'enseignant-e.

(Il faut faire 50 h pour l'année sous peine de perte de point en matière sport)

Si tu es inscrit-e dans un **club** à l'extérieur ce nombre d'heure se réduit, idem si tu participes à des activités du SUAPS.

Périodes d'inscription pour les matières libres :

Matières du S1 (ou annuelles) : du vendredi 14 septembre 2026 à 17 h au lundi 28 septembre 2026 à 9 h.

Tu peux voir et sélectionner les Matières Ouvertes sur www.myway.uha.fr

(dans le Linktree au dos)

LES COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Tu peux te retrouver en commission disciplinaire, entre autre en cas de **fraude / tricherie**. Au moment de l'acte, **tu peux ne pas signer le Procès Verbal** si tu es en désaccord avec celui-ci et tu es en droit de **terminer ton examen**. **Seule la commission disciplinaire peut décider de sanctions**. Tant qu'elle n'a pas statué, ton relevé de notes et ton diplôme sont bloqués. Cependant, **la scolarité est dans l'obligation de te fournir un relevé de note provisoire** si tu le demandes. Tu peux être accompagné-e par la personne de ton choix tout au long de ta procédure.

La CSTE peut t'accompagner pour te défendre, n'hésite pas à nous contacter pour ça.

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Au sein de l'UHA, il existe une **diversité de systèmes concernant les formations**. En effet avec 2 IUT, 2 écoles d'ingénieur et 4 facultés, plusieurs cadres de formation cohabitent au sein de notre établissement, et parfois même au sein des différentes filières d'une même composante. Pour comprendre le fonctionnement de ta formation, **veille à consulter les M3C** (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), qui définissent les règles et le fonctionnement spécifique de ta formation.

UE - Unité d'Enseignement : ensemble cohérent de plusieurs ECUE regroupés autour d'un même thème (ex. : "Outils méthodologiques"). La moyenne de l'UE est calculée à partir des notes des ECUE.

BCC - Bloc de Connaissances et de Compétences : utilisé surtout en BUT ou master, le BCC regroupe plusieurs UE ou activités qui permettent d'évaluer l'acquisition de compétences précises (ex. : "Communiquer dans un contexte professionnel"). Toutes les formations ne possèdent pas de BCC.

RÈGLES DE VALIDATION

Licence / Master / Licence pro : une UE ou un BCC est validé si la moyenne de ses éléments est d'au moins 10/20, ou par **compensation** entre UE d'un même BCC, ou entre BCC d'un même intitulé (le niveau inférieur est alors automatiquement acquis). Si la formation ne comporte pas de BCC, les UE d'un semestre peuvent se compenser entre elles. Un semestre est validé si toutes ses UE/BCC sont acquises, ou si la moyenne des UE atteint 10/20 (8/20 minimum par semestre en cas de compensation annuelle en M1). Certaines UE comme les stages ou mémoires peuvent être exclues de la compensation.

BUT : les **Unités d'Enseignement** (UE) sont **acquises** si la moyenne entre les pôles "ressources" et "SAÉ" est d'au moins 10/20, ou par **compensation** entre UE d'un même niveau d'une même compétence. L'assiduité est obligatoire. La progression d'un semestre pair (S2, S4...) est automatique, tandis que celle vers un semestre impair (S3, S5...) est conditionnée à l'obtention de la moyenne dans plus de la moitié des regroupements d'UE, avec au moins 8/20 dans chaque. Le semestre 5 ne peut être commencé que si les UE de S1 et S2 sont validées.

ENSCMu : une UE est validée si sa **moyenne pondérée** atteint au moins 10/20 et si aucune note de matière n'est inférieure à 6/20. Les UE ne se compensent pas entre elles, et un semestre n'est validé que si toutes les UE le sont.

ENSISA : Les UE sont évaluées en **contrôle continu**, avec une moyenne à atteindre de 10/20 et aucune absence injustifiée. Les crédits ECTS sont accordés si toutes les matières sont validées et si la moyenne de l'UE est suffisante.

Un semestre est validé par l'obtention des 30 ECTS ; il n'y a pas de compensation entre semestres. Le jury est souverain, peut refuser une 2e session ou valider des UE non acquises. Le passage en année supérieure dépend de la validation des semestres requis, avec une obligation d'avoir validé les crédits "Entreprise"

RATTRAPAGE / SECONDE SESSION

En cas de **non validation**, une session de rattrapage peut être proposée. Elle est obligatoire pour les formations en licence possédant des sessions de contrôles terminaux. Elle peut également être proposée dans les modalités de licence en contrôle continu intégral ou en master. **En licence, seulement la meilleure note entre la première et la seconde session est conservée.** À l'ENSCMu et à l'ENSISA, le jury peut autoriser une session de rattrapage. Dans ce cas, l'évaluation de la 2ème session remplace celle de la 1ère session. Il n'y a pas de rattrapage en BUT.

REDOUBLEMENT

Si une année n'est pas validée, tu as la possibilité de redoubler selon les conditions suivantes :

- Licence : il est de droit, 2 par année et 5 par formation. **Pas besoin de repasser par Parcoursup**
- Master : pour le M1, il est de droit 1 fois, pour le M2, il est de droit si le stage n'a pas été réalisé, maximum 1 fois, sinon sur décision du jury.
- Licence pro : sur décision du jury.
- BUT : sur décision du jury, maximum 1 fois par semestre, 4 fois maximum sur le cursus.
- ENSISA / ENSCMu : sur décision du jury, maximum 1 fois sur le cursus.

POUR RETROUVER PLUS D'INFORMATIONS : **FLASH LE QR CODE**

PLANS DES CAMPUS, RDV ASSISTANTE SOCIALE, CROUS&GO', ADHÉRER À LA CSTE
(ET PLEIN D'AUTRES INFOS TOUT LE LONG DE L'ANNÉE)

THIS BOOKLET IS AVAILABLE IN ENGLISH

CHECK IT OUT BY SCANNING THE QR CODE BELOW OR ON OUR WEBSITE



**POUR NE RATER AUCUNE INFO IMPORTANTE SUR LES COURS,
LES EXAMENS ET LA VIE ÉTUDIANTE (CULTURE, SORTIES),
SUIS NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !**



Livret
Co-financé par le Crous
grâce à la CVEC

Pour nous joindre
contact@cste68.
07 89 33 59 46
03 67 26 81 22

Sarah Troller - Vice-présidence
Raphaële Portalès - Secrétaire générale

Dessins d'illustration
réalisés par :

- Pierrot @mockuza,
- Antoine Jeker
@kamueshi_art,

La CSTE est un syndicat étudiant indépendant de tout établissement d'enseignement supérieur,
y compris de l'Université de Haute-Alsace (UHA). L'exactitude et la fiabilité des informations
contenues dans ce livret relèvent exclusivement de sa responsabilité.



CSTE_68



CSTE68.FR